

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE ET DES RÉSEAUX

La présente charte a pour objet de définir les règles et conditions d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des élèves de la communauté scolaire.

Toute personne bénéficie d'un droit d'accès au système informatique. Ce droit est concrétisé par l'octroi d'un compte personnel et inaccessibles limité à la durée de la scolarité au lycée et collège F MISTRAL. Ce compte offre l'accès à un répertoire personnel (**limité à 60 mégaoctets**), à des ressources communes (logiciels, répertoires...), à une messagerie conventionnée par la Poste, à l'Intranet et à l'Internet.

1 - Conditions d'accès

- L'utilisation des moyens informatiques, y compris dans l'utilisation de la connexion Internet, est limitée **aux activités pédagogiques**.
- Chaque utilisateur est tenu pour responsable de toute utilisation des ressources informatiques faite à partir de son compte.
- L'utilisateur doit se servir, pour accéder au système informatique, de son seul compte attribué par l'administrateur habilité et **protégé par un code secret qui ne doit pas être divulgué**.

2 - Respect de la Confidentialité

- Les fichiers stockés par des utilisateurs sont considérés comme personnels.
- Dans le cas où la charte ne semblerait pas être respectée, l'administration du réseau se réserve cependant le droit de prendre connaissance de cette zone personnelle et de les supprimer.

3 - Respect du matériel et des autres utilisateurs

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur le fonctionnement normal du réseau, sur l'intégrité de l'outil informatique et sur les relations internes et externes de l'établissement.

Pour permettre un fonctionnement normal, tout utilisateur s'interdira :

- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site non pédagogique sans y être autorisé;
- d'installer des logiciels ou matériels non fournis par l'établissement ;
- d'installer des fichiers exécutables sur sa zone privée ou sur les postes de travail;
- de développer des outils mettant sciemment en cause l'intégrité des systèmes;
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images et photos numériques;
- de télécharger ou d'installer à partir de tout support des documents à caractère raciste, pornographique ou toute position condamnable par la loi.
- de faire des copies de logiciels commerciaux, de diffuser des logiciels ou documents téléchargés sans l'autorisation de leur auteur ;
- de nuire à l'image de marque de l'établissement par une mauvaise utilisation des outils réseaux, en particulier, la plus grande correction doit être respectée dans les échanges électroniques.

4 - La sécurité

La sécurité étant l'affaire de tous, chaque utilisateur de l'informatique et du réseau d'établissement doit y contribuer en mettant en application un certain nombre de règles de bon sens et de recommandations fournies par les responsables de l'outil informatique, notamment:

- ne jamais quitter son poste de travail en laissant une connexion ouverte sous son nom;
- ne jamais prêter son compte;

- signaler aux administrateurs tout problème (mauvaise gestion des protections, faille système, logiciel suspect,...) pouvant nuire au bon niveau de sécurité.

5 - Responsabilité

Le non-respect de cette charte peut entraîner

- des sanctions internes à l'établissement,
- des poursuites pénales.

Le rappel des textes de lois concernant l'utilisation des moyens informatiques ainsi que la charte dans son intégralité sont consultables sur le site Intranet du lycée

6 - Messagerie Adresse électronique

Tout utilisateur du réseau peut bénéficier d'une adresse électronique (éducation.laposte.net) qui lui permet d'échanger des messages avec l'extérieur. L'utilisation de la messagerie, qu'elle soit interne ou externe, doit se faire en respectant les conditions énoncées au paragraphe 3 de cette charte.

7 - Photographies Mise en ligne Internet et Intranet

L'établissement participe à la mise en ligne d'un certain nombre de documents, notamment sur son propre site. L'illustration de ces articles peut être photographique. Tout signataire de cette charte accepte donc sa présence sur des photos d'illustration.